



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250303-D_2025_2_1_REC-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_2_1

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 03 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 25 Février 2025

Présents : 23

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Vote du Compte
Financier Unique (CFU) et
proposition d'affectation des
résultats _Budget principal _
47500**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2024 au niveau du budget principal n°47500.

Sur la base du CFU du budget principal vérifié et validé par les comptables supérieur et assignataire du Service de Gestion Comptable d'Aubenas, de la présentation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement et des restes à réaliser pour 2024, des affectations de résultats, le CFU du budget principal 2024 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, qui figure au verso de la présente délibération, est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'est retiré au moment du vote et n'a pas participé au vote : M. Joël FOURNIER, Président en fonction.

BUDGET PRINCIPAL CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 TOUTS SERVICES

Le 03-03-2025, le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. FOURNIER Joël, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par M. FOURNIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

10/01/2025	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 132 018,31		5 81 749,34	0,00	2 713 767,65
Opérations de l'exercice	6 773 044,44	7 619 163,36	2 225 825,55	1 430 096,37	8 998 869,99	9 049 299,73
Total	6 773 044,44	9 751 181,67	2 225 825,55	2 011 845,71	8 998 869,99	11 763 027,38
Résultat de clôture		2 978 137,23		213 979,84		2 764 157,39
		Besoin de financement		Excédent de fonctionnement		
		Excédent de fonctionnement		2 978 137,23		
		Restes à réaliser		2 825 795,00		2 394 000,00

Restes à réaliser	Besoin de financement	431 795,00
	Excédent de financement	

Besoin total de financement	645 774,84	section investissement + restes à réaliser
Excédent total de financement	645 774,84	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **2 332 362,99** au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés, Ont signé la liste ci-jointement dressée en début de séance,

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 03/03/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le